

DELIBERATION N° 91/06-05 - CONTRATS BLEUS 1990/1991/VERSEMENT DES SUBVENTIONS COMMUNALES  
3ème TRIMESTRE SCOLAIRE

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 22 Octobre 1990 par laquelle :

1/ les activités proposées par les associations locales A.S.C.E.P.L., ECOLOISIRS, LA CANTALUD et l'ASSOCIATION FAMILIALE de LUDRES ont été reconduites,

2/ le versement de subventions pour un montant de 23 167, 00 F a été accepté pour les 1er et 2ème trimestres scolaires 1990/1991.

Après examen des bilans produits par ces associations pour le fonctionnement des 1er et 2ème trimestres scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accepter le versement des subventions suivantes au titre du 3ème trimestre scolaire 1990/1991 :

- ECOLOISIRS	- Modélisme	4 043, 26 F
	- Yoga	0
	- Tennis	284, 81 F
- LA CANTALUD	- Chorale	0
- A.S.C.E.P.L.	- Initiation allemand	602, 03 F
- ASSOCIATION FAMILIALE	- Piscine	0

soit un total de

-----  
4 930, 10 F

Les crédits existent au budget primitif communal exercice 1991 - Chapitre 944 - sous-chapitre 90 - article 657  
- Subvention N° 43.